



NÉGOCIATION AVEC LE GEIST* : DIALOGUE SOCIAL OU ESCROQUERIE SOCIALE ?

La fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie (THCB) CGT a décidé de ne pas parapher l'accord sur les salaires minimaux dans le secteur des blanchisseries. Pourtant, cet accord pouvait être un compromis acceptable.

Alors pourquoi avoir refusé de signer l'accord ?

La CGT n'a pas signé parce que la direction patronale voulait nous instrumentaliser et préparer ensuite, avec la CFTC, des accords de branche sur les forfaits jours et des modifications sur les contrats à durée déterminée (CDD) du plus mauvais effet pour les salariés de ce secteur.

Ainsi, elle nous ferait porter la responsabilité d'une attaque plus globale sur les droits des salariés.

La ficelle a la grosseur d'un câble !

Il faut savoir que dans les entreprises du groupe Elis, le syndicat CFTC fait 98 % des voix sur les 99 % des 25 000 salariés qui votent dans ce groupe, ce qui n'existe dans aucune autre entreprise française de nos différentes branches.

- ◆ Comment cela peut-il se faire ?
- ◆ Qui peut croire que la direction n'est pas derrière, pour mieux manipuler ses accords d'entreprises ?
- ◆ Combien de courriers et d'inter-ventions de l'ensemble des syndi-

cats faut-il encore avant que la Direction Générale du Travail ouvre les yeux sur les discriminations syndicales pratiquées dans ce groupe ?

Grâce à cette situation ubuesque, le syndicat CFTC, à lui seul, fait donc plus de 75 % de représentativité dans la branche. Le groupe Elis peut donc faire la pluie et le beau temps au niveau de la branche pour encore mieux servir ses intérêts.



C'est hors de question pour la CGT !

Cette branche est totalement dans la main du groupe Elis et dans ces conditions, comment peut-on espérer des négociations fiables ? Devant cette inconnue sur la loyauté des négociations dans cette branche, la CGT a décidé de ne pas apposer sa signature sur les salaires. Les négociateurs CGT ont pourtant arraché, à la fin de la négociation 1,3 % au lieu de 0,9 % proposé par le patronat. Cette augmentation est conditionnée à la signature de l'accord par la CGT,

alors que la signature de la CFTC seule suffit ! (Un accord de branche est applicable dès lors qu'un ou des syndicats représentent plus de 50 %) Pourquoi insister pour avoir l'accord de la CGT ? Dans quel but ?

La CGT verra lors des prochaines négociations conventionnelles de branche s'il est nécessaire d'interpeller en urgence le ministère du Travail, ainsi que la presse sur le monopole de ce groupe dans ce secteur et maintenant dans la branche professionnelle. Le dumping social ne peut pas être la variable d'ajustement pour récupérer des parts de marché. La distorsion de concurrence sur la compétitivité des entreprises de ce secteur devient de plus en plus problématique pour les droits de l'ensemble des salariés

de la profession, mais aussi pour les autres entreprises de ce même secteur. **C'est le devenir des droits de tous les salariés des blanchisseries qui est en jeu...**

Nous invitons l'ensemble de nos syndicats CGT dans les blanchisseries à afficher ce tract sur les panneaux syndicaux et à distribuer auprès des salariés la position fédérale du THCB CGT.

* GEIST : Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles.

Mai 2018



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Entreprise (nom et adresse) _____

Ne pas jeter sur la voie publique

A remettre à un délégué CGT